

réglée, mais il est fort possible que les possibilités d'emploi pour les conjoints et les personnes à charge seront bientôt plus limitées.

### Employeurs éventuels

Ambassade d'Australie  
Ambassade de Nouvelle-Zélande  
Ambassade des États-Unis  
British Airways  
Banque de Montréal  
Radio-Canada  
International School of Beijing  
Hill and Knownton  
World University Service of Canada  
Banque impériale canadienne de commerce

### Shanghai

Accord de réciprocité concernant l'emploi : non  
Nombre approximatif de conjoints travaillant à titre d'employés recrutés sur place: 0  
Poste de coordonnateur communautaire à contrat: non  
Poste d'infirmière diplômée à la mission: oui

### CORÉE (Seoul)

Accord de réciprocité concernant l'emploi : non  
Nombre approximatif de conjoints travaillant à titre d'employés recrutés sur place: 0  
Poste de coordonnateur communautaire à contrat: oui  
Poste d'infirmière diplômée à la mission: oui

Les domaines dans lesquels les conjoints de diplomates sont autorisés à travailler en Corée se limitent à l'éducation, aux médias, à la recherche et à la culture, mais les chances de trouver un emploi sont minces car les entreprises coréennes préfèrent recruter des ressortissants coréens que des étrangers. De plus, la langue constitue un obstacle majeur à l'emploi. Il existe cependant des circonstances dans lesquelles les étrangers ont l'avantage, en particulier s'ils sont anglophones.

Les écoles étrangères sont probablement les meilleurs employeurs. Il existe ainsi un bon nombre de maternelles auxquelles on peut s'adresser. Il est déjà arrivé que des conjoints obtiennent un permis pour occuper certains postes d'enseignant; par conséquent, cela ne devrait pas causer de difficultés.

Certaines écoles de langues étrangères privées s'occupent d'obtenir des permis pour les conjoints de diplomates. En général, elles exigent un diplôme universitaire de leurs enseignants. Les journaux anglais locaux, *The Korea Times* et *The Korea Herald*, annoncent parfois des vacances dans ces établissements.